

Orientations

Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Les deux premiers objectifs en matière de déplacements sur Porquerolles sont la réduction du parc automobile et la transition vers des véhicules non polluants. L'atteinte de ces objectifs nécessite une accélération de la substitution de véhicules électriques aux véhicules thermiques (et non leur addition), la mutualisation des déplacements et l'analyse des besoins liés aux activités, afin de proposer des solutions adaptées. La problématique des transports de marchandises doit également être abordée à travers l'optimisation de la chaîne de transport à Porquerolles. Au Levant, l'objectif sera d'une part, d'améliorer les conditions d'accès à l'île et de remplacer les véhicules actuels par des véhicules non polluants ou moins polluants adaptés aux conditions topographiques, et d'autre part, d'adapter les infrastructures portuaires aux impératifs de sécurité et d'une gestion plus rationnelle de l'acheminement des marchandises.

Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques

La charte sera l'occasion d'identifier et de mettre en oeuvre des solutions qui permettent de répondre aux besoins des habitants, tout en préservant durablement la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques. Les solutions porteront en premier lieu sur la réduction des consommations d'eau potable, la sensibilisation des usagers, la récupération des eaux pluviales et de ruissellement, l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants (réutilisation, etc.). Le contrat de baie des Îles d'Or sera déterminant dans l'atteinte de ces objectifs.

[...]

Promouvoir les énergies non polluantes

La charte vise à réduire les consommations en agissant sur l'ensemble du bâti (isolation, éclairage, ventilation, etc.) et sur les comportements des usagers, en mettant en place un meilleur suivi des consommations et en diversifiant les sources d'énergie, tout en veillant à leur nécessaire intégration paysagère.

Les actions pilotes initiées dans le cadre du projet « Archipel Exemplaire » par la commune de Hyères seront ainsi prolongées et poursuivies afin de mener sur les îles une politique exemplaire en matière de développement durable.

La spécificité insulaire et la concentration des problématiques en un même lieu font des îles un territoire privilégié pour l'innovation et l'expérimentation de solutions qui peuvent ensuite être reproduites à

Orientations

d'autres échelles sur le littoral. Dans ce cadre contraint, notamment au niveau des ressources, le droit à l'expérimentation doit pouvoir être utilisé pour amener à de nouvelles solutions, comme par exemple pour la potabilisation ou la réutilisation de l'eau.

| 9 mesures partenariales | Rôle de l'établissement public | Contribution des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|---|--|--|---|
| <p>4.4.1 AOA île Établir un schéma d'écomobilité concerté et mutualisé</p> <p>entre les différentes catégories d'usagers sur les îles</p> <p>Déclinaison locale du schéma d'écomobilité de l'aire d'adhésion, le schéma d'écomobilité des îles devra intégrer une réflexion globale sur la mobilité en prenant en compte les différents usages et usagers (privés et professionnels en lien avec le niveau d'activité de chaque île) et intégrant toute la chaîne de la problématique des transports : limitation du nombre de véhicules, stationnement, modes doux, transport maritime, transport en commun, fret, véhicules propres, etc...</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration d'un diagnostic • Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration d'un diagnostic • Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU • Sur Porquerolles, pérennisation à l'année de la navette électrique mise à disposition des habitants | <ul style="list-style-type: none"> • TPM, PTP, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires, ADEME, CG83, EDF |
| [...] | [...] | [...] | [...] |
| <p>4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants (hybrides).</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets • Régulation du nombre de véhicules sur les îles • Acquisition de véhicules propres | <ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la réflexion • Réalisation d'un diagnostic et de propositions • Participation à la régulation du nombre de véhicules sur les îles | <ul style="list-style-type: none"> • PTP, DGA, Compagnies maritimes, association des commerçants, associations des habitants, ADEME • CCIV, TPM |

Orientations

| | | | |
|--|---|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de véhicules propres | <ul style="list-style-type: none"> • CG 83, CR PACA |
| <p>4.4.4 Coeur et AOA île Réduire significativement la production des déchets à la source et développer le tri et la valorisation</p> <p>des déchets en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.</p> <p>Les projets en matière de gestion des déchets portés la commune de Hyères pour la période 2013-2015 devront être étendus aux îles de Port-Cros et du Levant à partir des actions initiées sur Porquerolles pour l'expérimentation du compostage de biodéchets, l'amélioration des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés des visiteurs et des acteurs économiques, des déchets verts et des déchets inertes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets et à la requalification des sites • Mise à disposition du foncier • Participation à la sensibilisation des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Commune de Hyères • Coordination des différents partenaires • Recherche de mutualisation sur le Levant • Définition d'un schéma de gestion des déchets toutes filières • Mise en oeuvre des projets y compris requalification • Sensibilisation auprès des usagers • Participation aux réflexions menées par PTP | <ul style="list-style-type: none"> • Sittomat, syndicat Héliopolis, DGA (hors déchets dangereux), maîtrise d'ouvrage PTP sur les ports, STAP du Var, DREAL, association des commerçants, associations des habitants, ADEME, CMA, CCIV, région, professionnels des déchets |
| <p>4.4.5 Coeur et AOA île Réduire les consommations d'eau potable par des équipements adaptés, accompagnés par des actions de sensibilisation et de communication.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets | <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Commune de Hyères • Contrôle des volumes consommés | <ul style="list-style-type: none"> • TPM (contrat de baie), Agence de l'eau RMC, PTP, DGA, association des commerçants, associations des habitants, STAP du Var, propriétaires, IGeSA, partenaire privé |
| [...] | [...] | [...] | [...] |
| <p>4.4.8 AOA île Faire des îles des territoires pilotes pour concilier l'intégration paysagère et le développement des énergies renouvelables.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de démarche • Soutien aux initiatives | <ul style="list-style-type: none"> • STAP du Var, association des commerçants, |

Orientations

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | privées • Documents d'urbanisme | associations des habitants, propriétaires, PTP, ADEME, partenaires privés |
| <p>4.4.9 AOA île Améliorer l'assainissement au Levant. Sur l'île du Levant, la partie civile est dotée d'installations d'assainissement individuel.</p> <p>Il est nécessaire d'opérer un contrôle renforcé de ces équipements afin de limiter les pollutions. Sur la base de la DGA, la station d'épuration devra faire l'objet de travaux de mises aux normes. Les possibilités éventuelles de raccordement d'une partie des habitations de la partie civile sera étudiée pendant la durée de la charte.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche | <ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la démarche • Fédération des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • TPM, PTP, DGA dans son périmètre défense, syndicat Hélioapolis, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires, agence de l'eau RMC |

Référence ID de l'article : #5337

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 09:13